



## Pour un Noël chaleureux le soir du 24 décembre 2023

Inscrivez-vous et venez passer un agréable moment en notre compagnie le dimanche 24 décembre 2023 à la salle des Epancheurs, en face de la gare de La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou accompagné(e), un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 15 décembre 2023 au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

NPA et lieu .....

### Un bulletin d'inscription par personne à remplir SVP merci

A envoyer à :  
Contrôle des habitants / Mme M. Ramdoo-Dick  
Place du Marché 3 / 2520 La Neuveville  
Tél. 032 752 10 01 / E-mail : [ph@neuveville.ch](mailto:ph@neuveville.ch)

## LA NEUVEVILLE VISITE GUIDÉE AUX LANTERNES SUIVIE D'UNE FONDUE

Visite guidée publique de La Neuveville de nuit avec des lanternes, suivie d'une fondue proposée par l'un des nombreux restaurants de la ville.

**Dates**  
Samedi 15 novembre 2023 à 18h00 en français  
Samedi 2 décembre 2023 à 18h00 en allemand  
Vendredi 15 décembre 2023 à 18h00 en français  
Samedi 6 janvier 2024 à 18h00 en français  
Vendredi 19 janvier 2024 à 18h00 en français  
Samedi 3 février 2024 à 18h00 en français  
Vendredi 16 février 2024 à 18h00 en allemand

**Durée de la visite :** 1h30

**Inscription obligatoire** jusqu'à 24 heures avant la visite (maximum 20 personnes)

CHF 39.- adulte  
CHF 29.- enfant (jusqu'à 12 ans)

**Inscription :**



### INFORMATION - UNIQUE RELEVÉ DE L'ANNEE 2023

Mesdames, Messieurs, Chers clients,

Nos services vont prochainement procéder aux relevés des compteurs d'eau et d'électricité, ceux-ci pourront être effectués en semaine jusqu'à 20 heures et le samedi jusqu'à 18 heures. Ils sont planifiés comme suit :

#### du lundi 13 novembre 2023 au mercredi 20 décembre 2023

Par avance, nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés. Ces personnes seront munies d'une carte de légitimation.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, nous vous prions de nous informer de la manière d'accéder aux compteurs.

**Pour tous renseignements ou pour nous transmettre, vous-mêmes, vos relevés, il suffit de nous joindre par téléphone ou par mail aux adresses ci-dessous :**

- Téléphone : 032 752 10 10
- Courriel : [facturation@neuveville.ch](mailto:facturation@neuveville.ch) ou <https://seln.laneuveville.ch>

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension. Avec nos salutations les meilleures. **Service de l'équipement de La Neuveville (SELN)**

### PUBLICATION

En se fondant sur l'art. 3, al. 2, la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR, RS 741.01) ainsi que sur l'art. 44, al. 1 de l'Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), l'autorité compétente de la commune de La Neuveville décide d'introduire la mesure suivante en matière de circulation routière :

#### Interdiction de s'arrêter aux véhicules automobiles et aux motocycles sur la totalité du ch. du Signolet

Modification de signalisation approuvée le 7 août 2023 par le Conseil municipal.

**Motif de la mesure :** améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école dans le secteur précité.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a, et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formulé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur une fois qu'elle aura été publiée dans la Feuille officielle d'avis et que les signaux auront été mis en place.

Le Conseil municipal – La Neuveville, le 10 novembre 2023

### AVIS DE TRAVAUX

#### Pose d'une nouvelle armoire de distribution basse tension Route du Château

Le service de l'équipement entamera la mise en place d'une nouvelle armoire de distribution basse tension à la route du Château.

Les travaux débuteront dès le **lundi 13 novembre, pour une durée de 3 semaines.**

En cas de conditions météorologiques défavorables, des retards ou des prolongations des travaux sont envisageables.

Pendant la période des travaux, la route du Château sera fermée au niveau du croisement avec la rue du Faubourg jusqu'au croisement de la rue des Fossés. Une déviation sera prévue via le chemin de la Réville. Nous vous prions donc, en toute circonstance, de respecter la signalisation mise en place le long de cette route.

Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à contacter le service de l'équipement par courriel à l'adresse [equipement@neuveville.ch](mailto:equipement@neuveville.ch) ou par téléphone auprès de M. Mikaël Chatey au 079 909 52 49.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Avec nos salutations les meilleures.



# CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

## du mercredi 4 octobre 2023

### CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 4 octobre 2023, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

**Présidence :** Mme Céline Känel

**Procès-verbal :** Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme C. Känel, présidente, FOR : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse et les citoyen-ne-s qui sont présent-e-s. Puis elle déclare : *“J’espère que vous avez toutes et tous passé un très bel été. Nous reprenons ce soir les dossiers politiques à traiter. Le nombre d’auditeurs est toujours stable, c’est-à-dire proche du néant. Bon, la concurrence est rude au Centre des Epancheurs, ce soir, puisqu’au 1<sup>er</sup> étage est projeté un Agatha Christie. Qu’à cela ne tienne, j’ai le plaisir de nous voir (presque) toutes et tous réunis ici pour ce troisième Conseil général de l’année 2023. Ceci afin de rendre notre cité encore plus belle et plus fonctionnelle. Avouons que parfois, il flotte comme une légère impression de rester en surface des débats, peut-être ratons-nous certaines possibilités de plonger au cœur de vraies questions ? Ne me comprenez pas mal, le Conseil général me semble une excellente formule et il fonctionne bien. Mais, je pense que chacune et chacun d’entre nous peut contribuer à encore améliorer cette occasion unique de débattre et de décider ensemble des priorités pour La Neuveville. Pour terminer avec la politique fédérale, les élections 2023 du Conseil national et du Conseil des Etats approchent à grands pas. C’est, là aussi, l’occasion de donner les futures orientations pour notre nation. De voter pour des personnes capables, investies et visionnaires. Jeunes ou moins jeunes, femmes ou hommes, rurales ou urbaines, de gauche ou de droite. Et pourquoi pas pour une candidate ou un candidat du Jura bernois ? Merci de votre attention et une bonne séance à toutes et tous. Sur ces mots, je passe la parole au Chancelier pour l’appel.”*

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023
3. Règlement de la crèche municipale Bidibule – Révision partielle : arrêté du Conseil général (D. Bloch)
4. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) “Implémenter une section “Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs” sur le site Internet de La Neuveville” (A. Louis)
5. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) “Révision du Règlement du Conseil général” (C. Frioud Auchlin)
6. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) “Donner à La Neuveville les moyens d’investir concrètement dans des projets durables” (K. Michel)
7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) “Davantage de places de garde dans la crèche municipale” (D. Bloch)
8. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier) “Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de

handicap” (A. Kurth)

9. Réponse à l’interpellation PSN (C. Brazier) “Subventions à la piscine du Landeron” (A. Louis)
10. Réponse à l’interpellation PSN (H. Wingo) “Piscine du SMT” (C. Frioud Auchlin)
11. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) “Logements à prix modéré” (D. Bloch/A. Kurth)
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

#### 1 Appel

L’appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

#### Forum Neuveillois (FOR) :

Mmes Bucciarelli Sophie, Orha Sanda, Von Dach Stéphanie  
MM. Althaus Damien, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane

#### Parti Libéral-Radical (PLR) :

Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne  
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Teutsch Fabian

#### Parti Socialiste Neuveillois (PSN) :

Mmes Brazier Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

#### Parti Les Verts La Neuveville (PVN) :

Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine  
MM. Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude

#### Union démocratique du centre (UDC)

M. Gutmann Anton Tony

#### Sans parti

M. Gerz Francis

#### Excusé-e-s :

M. Canepa Mel (FOR), Kraus Basil (PVN), Niederer Julien (PLR)

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

**A l’unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.**

#### 3. Règlement de la crèche municipale Bidibule – Révision partielle : arrêté du Conseil général (D. Bloch)

Message du Conseil municipal : *“Suite à l’introduction de l’Ordonnance cantonale sur les programmes de soutien à l’enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF du 24 novembre 2021), impliquant un changement de l’autorité cantonale responsable, et à l’introduction des bons “Kibons”, le Règlement de la crèche municipale Bidibule doit subir des modifications. La compétence en revient au Conseil général. Les changements sont surlignés en jaune sur le projet de révision partielle, dont l’entrée en vigueur est prévue avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2023. Le Conseil général est ainsi appelé à approuver la révision partielle proposée que le Conseil municipal préavise favorablement.”*

Mme D. Bloch, conseillère municipale : indique qu’il est important de réviser ce règlement qui correspondait à une situation antérieure. Depuis 2020, le financement a changé. Les parents domiciliés dans le canton de Berne peuvent désormais faire garder leur/s enfant/s en crèche dans n’importe quelle commune du canton et demander des subventionnements par l’objet de “Kibons”. La surveillance des crèches a aussi changé. Elle dépend maintenant de l’autorité cantonale bernoise qui vient faire des contrôles réguliers. Pour ces raisons, le Règlement de la crèche doit être modifié. Elle demande l’entrée en matière.

L’entrée en matière n’étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : *“Le Parti socialiste neuveillois soutient la révision du Règlement de la crèche municipale Bidibule. Nous saluons la qualité de cette crèche et les réformes mises en œuvre ces dernières années, qui ont été très appréciées par la population de La Neuveville. En effet, cette crèche a reçu d’excellents retours de la part des parents, notamment pour ses grands espaces, ses activités et animations bénéfiques au bien-être et au développement des jeunes enfants. Nous félicitons le personnel pour ses initiatives, telles que les sorties en forêt, les fêtes d’anniversaire, et les excursions dans notre région, y compris au Papillorama, au Zoo de La Chaux-de-Fonds, et au Musée d’Histoire Naturelle de Neuchâtel. Nous saluons également les actions entreprises par la directrice de la crèche, avec le soutien du service social régional, notamment la labélisation “Fourchette verte” pour des repas équilibrés, l’introduction du langage des signes, et l’adoption d’une ligne pédagogique axée sur la communication et les émotions des enfants. Des efforts ont également été faits pour améliorer la gestion globale de la crèche, notamment les conditions de travail du personnel, les modalités d’inscription, la facturation, ainsi que l’infrastructure et le matériel. De plus, nous saluons la mise en place des bons de garde KiBon en 2020, qui ont amélioré l’accessibilité de la crèche pour les familles, indépendamment de leurs revenus. Petit bémol : Nous regrettons que cette aide ne bénéficie pas aux indépendant(e)s. Nous pensons que cette particularité devrait être adressée au niveau cantonal. En conclusion, nous notons malheureusement un manque de places de crèche à La Neuveville, ce qui nous a conduits à déposer une motion demandant la création de davantage de places de crèche. Nous vous remercions de votre attention.”*

M. T. Gutmann, UDC : *“l’UDC approuve cette*





révision partielle et recommande aux jeunes gens de faire des enfants.”

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve la révision partielle du Règlement de la crèche municipale Bidibule.

#### **4. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) « Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville" (A. Louis)**

Position du Conseil municipal : “Le processus d'implantation d'une procédure de demande de subvention sur le site Internet de la Commune de La Neuveville est une étape cruciale dans la promotion et le soutien des activités sportives et culturelles. Il vise à simplifier et à rendre plus transparente la demande de financement pour les projets culturels et sportifs locaux, tout en facilitant la communication entre les demandeurs et les responsables de traitement des subventions. Tout d'abord, il est essentiel de concevoir une interface web conviviale et intuitive pour les utilisateurs. La conception devrait être centrée sur l'utilisateur, avec une navigation claire et des instructions détaillées sur la procédure de demande. Une présentation visuelle attrayante peut également aider à capter l'attention des demandeurs potentiels et à refléter l'importance accordée à la culture et au sport à La Neuveville. Le département des loisirs s'est approché de la société qui administre le site Internet de la Commune de La Neuveville, afin de demander une offre pour la création d'un formulaire pour les demandes de subventions. Nous avons transmis le modèle de la marche à suivre du Conseil du Jura bernois (CJB), afin qu'elle puisse établir une offre précise. Malgré la complexité du formulaire demandé, l'offre transmise par cette société s'élève à CHF 484.65 TTC, ce qui reste tout à fait abordable. L'implantation d'une marche à suivre pour les demandes de subventions sur le site Internet de la Commune de La Neuveville facilitera le travail des demandeurs ainsi que des personnes en charge de traiter ces demandes. En concevant une interface conviviale, en fournissant des informations claires sur les critères d'éligibilité, en automatisant le suivi et les notifications et en établissant un processus d'évaluation transparent, La Neuveville simplifie les démarches des différents acteurs concernés. La commission des loisirs a donné un préavis favorable à l'approbation de la motion. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter la motion.”

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme V. Stöpfer, PSN : remercie le Conseil municipal pour l'étude complète effectuée et les démarches entreprises. Elle est satisfaite de la réponse donnée et en demande son acceptation par le Conseil général en déclarant la motion réalisée.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : “Au nom du Parti radical libéral, nous demandons d'accepter la motion “Implémenter une section Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs sur le site Internet de La Neuveville”. La mise en place d'un système de demandes officielles de subvention en ligne offrira au postulant et à la commune une vision plus claire et structurée de la marche à suivre dans la procédure d'octroi de subvention. Cette nouvelle procédure permettra entre autres une meilleure vision de la gestion du budget, une planification plus claire des subventions annuelles

à octroyer, le respect des délais dans l'octroi des dépôts de demande, de mieux structurer les demandes de subventions en récoltant les données indispensables à leur traitement en amont et d'offrir une meilleure compréhension au demandeur de la marche à suivre. Le système se devra d'être convivial, facile d'utilisation pour encourager son utilisation et remplir sa fonction de manière optimale.”

Mme S. Mamie, PVN : “Le Parti Les Vert-es trouve cette motion du Parti socialiste tout à fait pertinente. Nous adhérons à tous les arguments évoqués par le Conseil municipal et soutenons l'acceptation de cette motion.”

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.

#### **5. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) “Révision du Règlement du Conseil général” (C. Frioud Auchlin)**

Position du Conseil municipal : “Par courriel du 20 juin 2023, le motionnaire a fait part de sa volonté de retirer sa motion. Dès lors, le Conseil municipal ne prendra pas position sur celle-ci. Il est laissé le soin à M. Longo de déclarer formellement ce retrait en séance du Législatif et d'en donner les motifs s'il le souhaite.”

M. L. Longo, PLR : informe qu'après discussion avec la Chancellerie municipale et après réflexion, il s'est rendu compte que c'était un grand travail qui était demandé à l'administration communale et aussi au Législatif de se pencher sur une réflexion du rôle du Conseil général et à sa structure. Il indique avoir pensé aux commissions de surveillance, notamment à la constitution d'une commission de gestion. Il souhaite prendre le temps de faire les choses bien et que ce travail soit réalisé de manière efficace. Dès lors, il décide de repousser cette motion qui sera remise sur la table dès la première séance de la prochaine législature. Il ne souhaite pas régler cette thématique durant l'année électorale.

#### **Le Conseil général prend acte du retrait de cette motion.**

#### **6. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) “Donner à La Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables” (K. Michel)**

Position du Conseil municipal : “Pour information préalable, le Conseil municipal a décidé au début de l'année 2023 déjà d'étudier la mise en place d'un système de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures appartenant à des privés. Actuellement, un processus est en cours d'élaboration, afin de définir un concept avec des critères bien précis et établis sur une base légale. Pour mener à bien ce genre de projet, qui va dans le sens de la politique énergétique 2050 dictée par la Confédération, cette élaboration tiendra aussi compte des moyens financiers et en ressources humaines nécessaires pour savoir s'ils seront suffisants. Une PPE a approché le service de l'équipement avec un projet de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques, mais aucun projet ne sera accepté avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures prévue en janvier 2024. Le Conseil municipal constate que cette motion porte sur un objet qui est déjà en traitement par l'Exécutif communal depuis le début de l'année 2023 et que le projet sera concrétisé pour janvier 2024. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal remercie l'auteur de cette motion et recommande au Conseil général son refus vu que le concept mentionné est déjà en cours d'élaboration.”

M. K. Michel, conseiller municipal : “La motion déposée le 14 juin par M. Cochet va dans le sens de la volonté du Conseil municipal et rejoint l'interpellation du 22 mars 2023 de M. Longo intitulée “Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville”. Ce sujet est traité par l'Exécutif communal depuis le début de l'année et sera soumis ces prochaines semaines aux diverses commissions concernées pour préavis. La présentation du projet est prévue à l'ordre du jour du Conseil général du 7 décembre 2023, c'est ce qui justifie la conclusion apportée au message que vous avez reçu qui recommande le rejet de cette motion.” Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : “Je vais être aussi bref que possible et autant clair que nécessaire sur un sujet quelque peu complexe pour un profane. Qu'est-ce que le contracting ? Prenons l'exemple d'une PPE qui me tient à cœur et à laquelle je suis lié. Cette PPE importante de La Neuveville et fort bien gérée est composée de plusieurs dizaines de logements avec une surface de toit importante. Consciente des enjeux actuels, la copropriété en question, a le projet d'y installer des panneaux photovoltaïques. Comme vous pouvez l'imaginer, un projet d'une telle envergure représente des coûts importants, pas toujours supportables par les privés. Pour mener à bien un tel projet, il y a deux solutions : la première possibilité pour les privés est d'investir directement dans le projet en le finançant intégralement. Une autre solution est de faire appel à un contrat de contracting. Le privé met les surfaces à disposition et une entreprise ou une collectivité publique utilise ses surfaces et finance le projet. Généralement, les 2 parties se partagent le bénéfice. Dans notre exemple, la PPE en question pourrait donc signer un partenariat avec un grand groupe comme les BKW ou le Groupe E par exemple mais également privilégier une solution de proximité avec la commune. C'est dans ce cadre que la Commune de La Neuveville ou du moins certains de ces services ont été sollicités avant 2023 déjà. Les échanges ont pris du temps et à l'heure actuelle, la commune ne dispose pas de cadre légal permettant d'investir dans ce genre de projet. C'est dommage et il faut agir au plus vite d'où cette motion afin de faire avancer les démarches. Dans ce genre de partenariat entre les privés et le public, l'opération est comme l'on dit souvent gagnant – gagnant. Les 2 parties y trouvent leur compte. Je trouve donc dommage que l'on prenne le risque, (je ne dis pas que ce sera le cas) mais bien qu'on prenne le risque, que pour des raisons de lenteur administrative, ou d'autres priorités ou urgences inconnues à ce jour et qui pourraient survenir dans les prochaines semaines, que la commune passe à côté d'un projet comme celui-là au profit d'un acteur important du secteur énergétique. Il s'agit d'un projet concret sur lequel la commune peut passer de la parole aux actes en participant activement à la favorisation des énergies renouvelables. Plus qu'un label, nous parlons cette fois-ci de mesures concrètes. Voilà un bel exemple de priorisation et d'engagement. Le Conseil municipal recommande de voter contre. Je suis personnellement peu convaincu par l'argumentaire. Généralement, pour ne pas dire systématiquement, le Conseil municipal propose d'approuver dans ce genre de cas. Libre à vous d'apporter votre lecture à ce refus. Le but de cette motion est simple. J'assume ce léger coup de pression sur la commune et ceci afin de s'assurer pour le bien de toutes et tous que le cadre légal soit en place rapidement et que la commune ne passe pas à côté d'une belle opportunité. Cette situation vous en rappellera certainement une autre toujours liée au thème de



l'énergie où il a fallu patienter longtemps pour qu'une loi soit enfin disponible. Je pense bien entendu à la OECUREN, quel bon nom, vous l'aurez tous reconnu, la fameuse Ordonnance sur le fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie. Ce n'est pas un vote qui changera le visage de notre commune mais cela sera intéressant de voir le positionnement des partis à ce sujet. Voter contre est relativement lourd symboliquement et peu justifiable. Voter pour signifie que l'on s'assure que le nécessaire sera fait et nous aurons droit à un bref rapport dans quelques mois. Cela n'engendrera pas de coût ou travail supplémentaire puisque nous aurions été informé-e-s (ou dû déjà être informé-e-s) à ce sujet. En cas de doute, abstenez-vous ! »

M. C. Voisard, PVN : "Les Vert-e-s sont très sensibles aux propositions innovantes qui vont dans le sens de ce qu'ils préconisent de longue date en matière de production durable d'énergie. En particulier lorsqu'il s'agit de favoriser une utilisation accrue des toits des constructions existantes ou des nouvelles constructions dans le but d'augmenter la production photovoltaïque locale, dont le potentiel est encore très loin d'être épuisé. Ceci dit, nous constatons que la motion sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer ce soir est, à entendre le Conseil municipal, déjà sur le point d'être réalisée. Par conséquent, nous ne voyons pas l'intérêt d'utiliser les ressources de l'administration pour répondre à un objet en voie d'achèvement, plutôt que de la laisser œuvrer à la rapide mise en œuvre de cet objet, que nous souhaitons. L'adoption de cette motion n'apportera pas de gain à notre avis. Nous soutenons donc l'avis du Conseil municipal et demandons le rejet de la motion."

M. A. Guillaume, FOR : remercie M. Cochet pour ces informations détaillées. Il relève avoir été un peu surpris par le message du Conseil municipal qui propose de rejeter cette motion alors qu'elle aborde un thème important. Il ajoute qu'après en avoir discuté avec son collègue du Conseil municipal, il comprend cette position. Le Conseil municipal a déjà bien avancé dans ce projet. Le fait de déposer une motion alors que ce projet est en cours de réalisation ne fera que retarder ou compliquer les choses. Il propose au nom du Parti Forum de rejoindre l'avis du Conseil municipal et de refuser cette motion pour ne pas rallonger la réalisation de ce projet. Il donne rendez-vous au Conseil municipal le 7 décembre prochain pour se prononcer sur le projet de contracting.

Mme C. Brazier, PSN : "Le sujet de la durabilité est important et le Parti socialiste neuveillois est content que la Commune ait pris les choses en main. Toutefois, la motion est déjà en réalisation, et nous arrivons à la même conclusion que le Conseil municipal. Nous vous proposons de rejeter la motion."

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **par 15 voix négatives, 7 voix positives et 10 abstentions, le Conseil général refuse cette motion.**

### **7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) "Davantage de places de garde dans la crèche municipale" (D. Bloch)**

Position du Conseil municipal : "Les motionnaires souhaitent voir augmenter les places de garde de la crèche municipale Bidibule au maximum possible dans ses locaux actuels, afin d'augmenter la capacité de garde en garantissant une qualité d'accueil comparable à celle d'aujourd'hui. Le Conseil municipal est conscient du besoin croissant de places en crèches des jeunes parents. Créer un

équilibre entre leur vie de famille et leur vie professionnelle, tout en garantissant à leurs enfants un environnement bienveillant, stimulant et sécurisé relève souvent de la quadrature du cercle. En moyenne 27 enfants par an sont nés entre 2019 et 2022, ce qui représente environ 108 enfants en âge de fréquenter la crèche. La crèche municipale Bidibule offre à ce jour 24 places de garde par jour, qui sont toutes occupées. Les locaux et le personnel actuel permettent d'étendre l'offre à 30 places par jour au maximum, réparties en 4 groupes en fonction de leur âge (0-1 an, 1-2 ans, 2-3 ans, 3-4 ans) dans le respect des normes cantonales. Cette augmentation du nombre de places peut être organisée dès janvier 2024. L'augmentation du nombre de places, qui répond à un besoin, permettra, tout en maintenant la qualité de la prise en charge des enfants, de faire diminuer la longueur de la liste d'attente de places et aura un impact favorable sur la charge financière de la crèche. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion."

Mme D. Bloch, conseillère municipale : informe que la crèche a dû faire face à une augmentation du nombre de demandes de place de garde et a mis en place une liste d'attente. Elle relève qu'en 2020, la crise Covid19 a mis fortement à mal la fréquentation de la crèche. Les demandes de place de garde ont augmenté depuis cette année. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : "A La Neuveville, une cinquantaine d'enfants sont inscrits à la crèche municipale Bidibule, que nous avons précédemment saluée pour l'excellence de ses services. Toutefois, nous observons que les places actuelles ne suffisent pas à répondre à la demande croissante des jeunes parents neuveillois. Certaines familles sont contraintes de patienter plusieurs mois sur une liste d'attente pour inscrire leurs enfants à la crèche municipale, malgré la présence et les bonnes prestations d'autres établissements privés dans notre commune tels que la crèche privée Le Petit Jardin, les garderies, le travail des mamans de jour. Avec cette motion, le Parti socialiste vise à garantir l'accessibilité à des services de garde extrafamiliale de qualité, abordables et à délai raisonnable pour tous les parents qui en ont besoin. Cette offre doit être proactive, anticipant les besoins démographiques actuels et futurs tout en réduisant les listes d'attente. Une offre adéquate de places en crèche présente plusieurs avantages importants qui justifient notre intervention. Tout d'abord, elle favorise l'égalité des chances pour tous les enfants, quelle que soit leur situation familiale, en leur offrant un environnement de garde propice à leur développement social et personnel. Deuxièmement, elle promeut l'égalité des genres en permettant aux femmes de maintenir leur activité professionnelle sans interruption involontaire due au manque de places en crèche. Cela contribue à réduire les inégalités de revenu liées au genre. Troisièmement, les crèches soulagent les familles qui, d'un point de vue financier, ne peuvent pas se permettre une réduction de leur activité professionnelle, ou dont le métier ne permet pas de travailler à temps partiel. De plus, elles ont un impact positif sur l'économie locale en permettant aux jeunes parents de rester actifs professionnellement, ce qui contribue à la dynamique économique de la région. Il est à noter qu'une offre de garde en crèche est également un facteur attractif pour les jeunes parents qui envisagent de s'installer à La Neuveville et qui souhaitent concilier vie professionnelle et privée, renforçant ainsi l'attractivité de

notre commune. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste neuveillois vous recommande vivement d'adopter cette motion, qui sollicite de la commune la mise en œuvre des mesures nécessaires pour accroître la capacité d'accueil à La Neuveville en utilisant les locaux de la crèche municipale. Je vous remercie."

Mme F. Maillat, PVN : "Le Parti Les Vert-e-s de La Neuveville est favorable à l'augmentation du nombre de places de garde à la crèche municipale Bidibule si cela reste conforme aux normes cantonales et vous suggère d'approuver cette motion."

Mme S. Orha, FOR : indique que le Parti Forum est favorable à cette motion. Tout de même, elle a une question. Elle souhaite savoir pourquoi passer par une motion si toutes les conditions étaient réunies afin d'augmenter de 6 places de garde à la crèche.

Mme J. Moeckli, PSN : remercie Mme Orha pour cette question. Elle relève que le Conseil municipal a mené beaucoup d'efforts afin de faciliter le travail du personnel de la crèche et améliorer la qualité des prestations. Il n'a pas fallu que cette motion soit déposée pour que le Conseil municipal soit réactif pour son offre de place en crèche. Elle ajoute que le but de cette motion est de soulever un manque qui paraît important aux yeux de la population.

Mme C. Känel, FOR, présidente : rappelle que chaque membre peut s'exprimer 2 fois au maximum sur le même point.

M. F. Gerz, sans parti : souhaite savoir si aujourd'hui, il y a assez de places disponibles ou s'il y a un besoin nécessaire d'augmenter le nombre de places en crèche.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : répond qu'actuellement la crèche possède une liste d'attente d'enfants qui ne peuvent pas être pris en charge parce qu'il n'y pas assez de place disponible. Un contrôle a eu lieu par l'autorité cantonale qui régit les règles qui doivent être respectées pour l'accueil d'enfants dans les crèches. Elle relève qu'une crèche privée qui s'est installée à La Neuveville a également augmenté son nombre de places.

Mme S. Orha, FOR : réitère sa question. Pour 6 petites places, elle souhaite savoir pourquoi il faut passer par une motion alors qu'il y a le personnel et la surface nécessaires pour augmenter le nombre de places de garde. Elle demande si à chaque fois que le nombre de places devait augmenter il faudrait déposer une motion.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : répond que la situation globale de la crèche est évaluée chaque année, que ce soit pour les besoins de personnel et les conditions d'accueil qui changent régulièrement. Elle relève qu'il est embêtant que seulement six places de plus puissent être ouvertes car il y aurait le besoin d'en avoir plus.

M. L. Longo, PLR : indique que le canton de Berne fait la promotion d'aides financières à la création de places d'accueil pour enfants. C'est une aide qui est octroyée par l'Office fédéral des assurances sociales qui permet d'avoir des subventions supplémentaires à la création de nouvelles places en crèche. Il souhaite savoir si cette demande d'aides financières a été faite ou si elle va l'être. Il relève que le programme se termine au 31 décembre 2024. Il encourage à profiter de ce programme qui pourrait permettre d'avoir un/e employé/e supplémentaire ou d'augmenter la qualité du service de la crèche.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : la motion n'est pas encore acceptée. Cette proposition sera





évaluée en temps voulu.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

## **8. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier) "Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap" (A. Kurth)**

Position du Conseil municipal : "Le Conseil municipal porte une grande attention au développement d'une politique inclusive, notamment en ce qui concerne l'accès aux infrastructures communales. Les individus en situation de handicap, souvent, font face à des défis qui les désavantagent dans leur vie au sein de la société. Cela inclut des endroits inaccessibles et des obstacles techniques qui peuvent entraver leur participation dans divers aspects de la vie, tels que les interactions sociales. Cependant, ces inégalités peuvent être surmontées ou compensées en mettant en place des mesures appropriées visant à promouvoir la participation à la vie sociale. Ces actions doivent prendre en compte les spécificités de notre commune et les contraintes liées à l'aménagement local. La géographie de la Plage de St-Joux pose en effet des difficultés supplémentaires. En plus des infrastructures sanitaires et de baignade déjà mentionnées dans le postulat, divers obstacles tels que les chemins en gravier, les talus, les zones gazonnées, les pavés filtrants, les marches et les barrières entravent la mobilité des personnes à mobilité réduite. Il est donc essentiel d'étudier et de prendre en compte ces obstacles dans notre démarche d'évaluation. Il convient également de consulter les autorités responsables de la protection des rives du lac afin de déterminer les marges de manœuvre de notre commune. Actuellement, la Commune de La Neuveville souhaite compenser le manque d'accessibilité à St-Joux en favorisant le site de La Plage pour offrir un accès de baignade accueillant et sécurisé aux personnes en situation de handicap. L'installation de sanitaires adaptés, des places de stationnement existantes proches du site, un accès au lac plus adapté et les contraintes naturelles moindres nous permettent bientôt de proposer un lieu de baignade répondant aux besoins de toute la population. De plus, La Plage bénéficie d'une surveillance de sauvetage inscrite dans le contrat de prestations fourni par l'actuel exploitant du lieu. Ainsi, La Plage semble plus propice à un aménagement pratique qui tient compte des besoins des utilisateurs en situation de handicap. Afin d'améliorer l'accessibilité et les infrastructures nécessaires à St-Joux pour les personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap, le Conseil municipal propose d'accepter le postulat."

M. A. Kurth, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR : "Au nom du Parti libéral-radical, nous vous demandons d'accepter le postulat. Il est important de développer les infrastructures pour les personnes à mobilité réduite et de donner à toutes et à tous la possibilité de profiter de la magnifique plage de St-Joux."

M. J.-C. Zuberbühler, PVN : "Après avoir nagé en tentant de décrypter le message du Conseil municipal qui passe des obstacles de St-Joux aux avantages de l'utilisation de la Plage par les personnes à mobilité réduite, le Parti Les Vert-e-s est favorable à toute action en faveur des dites personnes et recommande d'accepter ledit postulat."

Mme C. Brazier, PSN : "Le Parti socialiste neuvevillois remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Si le Conseil municipal admet que la baignade semble plus aisée à la Plage qu'à St-Joux, le Conseil municipal propose tout de même de penser à des aménagements pour les autres activités de loisirs qui se font à St Joux, comme les pique-niques, par exemple. Nous trouvons cette distinction intéressante et le Parti socialiste neuvevillois vous propose d'accepter ce postulat."

M. T. Gutmann, UDC : relève que St-Joux est un point sensible au niveau des places de parc. Il suggère de trouver des solutions. Il demande d'accepter ce postulat.

M. A. Guillaume, FOR : indique que le fait d'améliorer l'accessibilité au lac pour les personnes handicapées à la Plage lui paraît opportun. Par contre, il ne comprend pas pourquoi accepter un postulat qui propose de faire ces améliorations à St-Joux. Sous réserve du fait que ces améliorations soient faites à la Plage et non à St-Joux, il propose d'accepter ce postulat.

Mme C. Känel, FOR, présidente : demande à M. A. Guillaume si son intervention va dans le sens d'une modification du postulat ou si c'est simplement une remarque.

M. A. Guillaume, FOR : confirme qu'il s'agit d'une remarque à l'intention du Conseil municipal.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

## **9. Réponse à l'interpellation PSN (C. Brazier) "Subventions à la piscine du Landeron" (A. Louis)**

Réponse du Conseil municipal : "Le Parti Socialiste Neuvevillois demande des informations détaillées concernant la subvention de CHF 10'000.- versée chaque année à la piscine du Landeron. En 2008, le Conseil municipal a accordé une augmentation de la subvention à la piscine du Landeron, passant de CHF 4'000.- à CHF 10'000.-, afin d'alléger quelque peu le déficit annuel d'environ CHF 150'000.-. Les questions de l'interpellatrice sont les suivantes : "Quel est le retour de cette subvention ? Combien d'abonnements sont-ils achetés par des Neuvevillois et Neuvevilloises ?" Malheureusement, il est impossible de quantifier le taux de participation. En effet, la piscine du Landeron ne tient pas de statistiques différenciant les abonnements landeronnais de ceux des neuvevillois. A-t-elle d'autres buts ? La subvention assure aussi un accès gratuit aux classes d'écoles neuvevilloises à la piscine. Cependant, il n'y a pas de réduction sur les entrées individuelles. Par ailleurs, il est important de souligner qu'avec la disparition de la piscine du SMT, il est crucial pour La Neuveville de conserver la possibilité de former les jeunes nageurs à la piscine du Landeron. »

Mme C. Brazier, PSN : remercie M. A. Louis pour sa réponse très claire.

## **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.**

## **10. Réponse à l'interpellation PSN (H. Wingo) "Piscine du SMT" (C. Frioud Auchlin)**

Réponse du Conseil municipal : "Pour rappel, les SMT avaient annoncé la fermeture de la piscine à fin juin 2021 évoquant l'état des installations de traitement de l'eau (installation de chlorage et d'ozonisation), le coût de divers travaux urgents mais surtout l'absence d'un besoin pour les pensionnaires de l'institution. Suite à cette annonce, la Communauté scolaire de Gléresse-Douanne-

Daucher ainsi que la Commune de La Neuveville ont décidé de financer les travaux urgents d'assainissement des installations techniques, afin de garantir une solution pour les élèves jusqu'à la démolition de la piscine. La fondation SMT s'est engagée, dans la convention que nous avons signée, à prévenir les communes concernées 6 mois à l'avance. Nous pouvons donc à ce niveau garantir que ces installations sont en ordre et peuvent être utilisées en toute sécurité. Dans l'interpellation, il est fait mention "de la construction d'une nouvelle piscine en partenariat avec le foyer SMT". En fait, le financement de l'éventuelle future piscine serait à la charge complète de notre Commune. Les coûts estimés d'une telle piscine s'élevaient à environ 5 millions de francs avec des frais d'exploitation non négligeables. Le Conseil municipal est arrivé à la conviction que cette construction serait trop lourde financièrement pour une commune comme la nôtre. Un certain nombre de piscines ont fermé leur porte obligeant les communes à trouver d'autres solutions. Les communes du plateau effectuent les tests aquatiques en été à la piscine du Landeron par exemple. Des discussions seront entreprises avec le corps enseignants le moment venu pour trouver, éventuellement avec nos communes voisines, des solutions pour l'apprentissage de la natation de nos enfants. Quant aux privés, aux groupes ou thérapeutes, ils devront se tourner vers d'autres piscines de la région."

## **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.**

## **11. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) "Logements à prix modéré" (D. Bloch/A. Kurth)**

Rapport du Conseil municipal : "Comme demandé par le Parti Socialiste de La Neuveville, le Conseil municipal a mené une réflexion sur les parcelles vides appartenant à la Commune de La Neuveville et étudié la possibilité de les mettre à disposition pour un projet de construction de logements à loyer abordable. Les recherches effectuées montrent qu'à La Neuveville le prix moyen annuel de location d'un appartement s'élève à CHF 211.-/m<sup>2</sup>, soit pour un appartement de 4 pièces un loyer mensuel d'env. CHF 1'700.-. Le Service Social Régional admet dans le calcul de ses budgets un loyer mensuel CHF 1'680.- charges comprises pour une famille de 4 personnes. Actuellement, la Municipalité est propriétaire de 12 appartements de 2-4 pièces répartis dans différents bâtiments communaux, dont le prix de location se situe au-dessous du prix du marché. Le recensement des parcelles disponibles pour un tel projet montre le peu de marge de manœuvre dont dispose le Conseil municipal, que ce soit pour s'engager dans une démarche pilotée par la Commune ou pour proposer des surfaces à des partenaires spécialisés dans la réalisation de projets de ce type, vu le peu de surfaces disponibles en m<sup>2</sup> et leurs caractéristiques peu favorables. Le Conseil municipal souhaite maintenir une politique sociale de location de ses appartements et soutenir un développement harmonieux du paysage neuvevillois de manière générale et des terrains dont il est propriétaire plus particulièrement. Il est soutenu dans cette tâche par le Service de la gestion du territoire.

## **Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

## **12. Interventions parlementaires et développements**

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PLR (L. Longo) "Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir"



- Motion sans parti (F. Gerz) "Travaux d'entretien à la route cantonale de la Grand-Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches"

- Motion sans parti (F. Gerz) "Route cantonale de la Grand-Rue – Zone de rencontre 20 avec un flux et vitesse de trafic non adaptés"

- Postulat PVN (R. Mamie) "Voiture Mobility à La Neuveville"

- Postulat UDC (T. Gutmann) "Places de parc St-Joux"

- Postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) "Amélioration du parcage à St-Joux"

- Interpellation PLR (L. Longo) "Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0"

#### Développement :

- Motion PLR (L. Longo) "Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion sans parti (F. Gerz) "Travaux d'entretien à la route cantonale de la Grand-Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion sans parti (F. Gerz) "Route cantonale de la Grand-Rue – Zone de rencontre 20 avec un flux et vitesse de trafic non adaptés"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PVN (R. Mamie) "Voiture Mobility à La Neuveville"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat UDC (T. Gutmann) "Places de parc St-Joux"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) "Amélioration du parcage à St-Joux"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PLR (L. Longo) "Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

### 13. Questions simples et traitement

Mme F. Maillat, PVN : "Que devient le projet d'Espace de détente aux Prés-Guëtins sur la parcelle 127, au nord du Jardin communautaire ?"

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond qu'un préprojet a été discuté avec la commission de la gestion du territoire, qui n'a pas abouti à un projet final. Il profite de cette question pour informer que l'équipe du service de la gestion du territoire est au complet, avec l'arrivée au 18 septembre dernier d'un chef de projets. C'est un dossier qui a été repris pour être mis en place en début d'année prochaine mais qui sera préalablement rediscuté en commission. L'idée était de faire une place de ping-pong avec quelques bancs, planter quelques arbres afin de créer un espace de détente sympathique. Il faudra voir si cela sera réalisable en une ou plusieurs phases.

M. T. Gutmann, UDC : "Quel est l'état d'avancement des plans de quartiers de la place de la Gare, St-Joux et l'Usine Erismann ?"

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que ces dossiers ont été repris le 18 septembre dernier à l'arrivée du chef de projet. Il est difficile pour lui de détailler ce soir ces dossiers. Il propose de répondre ultérieurement.

M. F. Gerz, sans parti : "Les aménagements selon la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1) favorisent les milieux naturels le long de l'Aar et au bord des plus grands lacs du canton de Berne. Dans ce cadre de cette loi, différentes études et travaux sur le plan de protection des rives ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation à La Neuveville. Cher Conseil municipal, quel est le planning pour les réalisations des différents secteurs 1 à 5 (entre la Plage et Chavannes) ?"

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ne peut pas donner un planning détaillé. Ce sont des réalisations qui sont en cours. Des discussions doivent encore avoir lieu avec les CFF. Il relève que le projet des CFF est repoussé de 3 ans, ce qui a un impact sur la planification des plans de protection des rives.

M. F. Gerz, sans parti : "Cher Conseil municipal, quel est l'avancement de la mise en place d'une stratégie climatique/énergétique pour atteindre les objectifs de réduction de 50 % des émissions (base 1990) à l'horizon 2030 à La Neuveville ?"

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que depuis qu'elle est maire, la Commune met en place différentes stratégies. Elle relève néanmoins qu'il est compliqué d'agir au niveau des particuliers. Elle revient notamment sur l'article publié par le Journal du Jura sur la préoccupation intense de chaque Suisse par rapport aux causes environnementales. Il en ressort que les Suisses font finalement peu de choses afin d'améliorer la situation, notamment en ce qui concerne le trafic aérien. En ce qui concerne notre Commune, tout est mis en œuvre pour que, par exemple, les pompes à chaleur puissent être installées là où elles le peuvent, en conformité au règlement communal. Il est également fait en sorte de favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des habitations privées. Des bornes électriques ont été mises en place afin de faciliter la recharge des voitures électriques. Ces améliorations se font également au niveau des bâtiments communaux comme par le changement du chauffage, l'isolation des bâtiments et l'installation de panneaux photovoltaïques. Tout est mis en œuvre pour procéder à des changements à notre échelle. Elle souligne que ce sujet est une grande préoccupation du Conseil municipal.

Mme S. Mamie, PVN : "En vue des élections fédérales du 22 octobre, de nombreuses actions sont entreprises dans la région afin d'inciter la population à se rendre aux urnes en vue d'améliorer le taux de participation du Jura bernois et de notre représentation au Conseil national. Quelles actions proposées par Jura bernois.Bienne sont mise en place à La Neuveville ?"

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'un encart a été publié dans le Courrier de La Neuveville afin d'encourager la population à aller voter et surtout la mise en place d'un baromètre électoral, qui se situe devant le bâtiment communal. Elle indique que l'idée du baromètre électoral a été décidé par l'ensemble des communes du Jura bernois afin de montrer à la population le taux de participation des votes. Le taux de participation aux votations et élections étant faible dans notre région du Jura bernois, il est important que la population aille voter. Un flyer a été créé avec l'ensemble des candidat-e-s du Jura bernois, de tous partis confondus, afin de les mettre en avant.

Mme S. Orha, FOR : "Est-ce que vous avez prévu

de subventionner également des mesures avec effet d'économie d'énergie immédiates et éligibles pour tous les payeurs de factures d'électricité de La Neuveville, comme par exemple le remplacement de grands appareils électroménagers ?"

M. K. Michel, conseiller municipal : répond l'ordonnance est entrée en vigueur depuis cette année. Dès lors, un bilan sera effectué à la fin de l'année et une présentation de celui-ci sera faite en début d'année prochaine.

Mme J. Moeckli, PSN : "Face à la canicule de cet été, quelles actions la Commune a-t-elle entreprises pour adapter les conditions de travail du personnel communal, en particulier ceux qui sont exposés à la chaleur ou au soleil, comme les employés de la voirie ?"

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que cette année, des discussions ont lieu avec les collaborateurs de la voirie. Une adaptation des horaires a été faite en dans les cas où cela était nécessaire et de l'eau leur a été fournie. Elle rappelle que le Conseil municipal se préoccupe de la santé de ses collaborateurs.

M. C. Voisard, PVN : "Le Conseil municipal a indiqué dans son rapport de juin dernier qu'un nouvel abri à vélos serait enfin installé en 2023 à la gare. Aux dernières informations, le dossier se trouve en attente à la Préfecture. Est-ce que ce délai pourra être tenu ?"

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que le résultat du plan vélos, qui avait été lancé l'année dernière suite à la décision du Conseil général, est maintenant connu. Il démontre que, sur la place de la Gare, 42 places vélos pourraient être installées. L'offre actuelle en sa possession est pour 24 vélos. Elle se monte à moins de CHF 50'000.- et celle qui est pour 42 places de vélos se monte à plus de CHF 50'000.-. Ce qui veut dire qu'il devra revenir devant le Conseil général afin d'acheter cet abri à vélos. Il relève que l'idée est de mettre cet abri à vélos de 42 places pour combler les besoins et supprimer celui qui se situe sur le côté du bâtiment du Centre des Epancheurs. Ce dossier va passer au Conseil municipal prochainement afin de décider de la variante choisie. Pour l'instant, il y a des discussions qui ont lieu avec la Préfecture car il faut évidemment un permis de construire parce que c'est une installation fixe. Il relève que pour cette année, le délai sera un peu court. Il se laisse les trois premiers mois de l'année prochaine afin de mettre cette installation en place.

### 14. Communications

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier municipal, a obtenu avec succès son diplôme de cadre en administration communale et la félicite pour cette réussite.

Mme C. Känel, FOR, présidente : remercie les conseillers généraux d'adresser leurs interventions effectuées durant la séance à la Chancellerie municipale afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle informe que les membres du Conseil général et du Conseil municipal sont conviés le 19 novembre 2023 à une balade organisée par MM. F. Teutsch et J. Niederer. Le flyer sera envoyé par courriel aux représentants de chaque parti. Elle ajoute que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 à 18h30 et sera suivie par le souper de Noël.

La séance est levée à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente L'adjointe au chancelier  
C. Känel S. Wahlen





**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux

PLR, Les Libéraux-Radicaux  
Fraction du Conseil Général  
CH-2520 La Neuveville



## Conseil général du 4 octobre 2023 Motion

Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir

### Résumé d'introduction de la motion

Dans le cadre du nouvel aménagement du cimetière communal et du « Jardin du Souvenir », Le Parti libéral-radical souhaite adapter le règlement (art. 15) communal du cimetière et des inhumations pour que l'on puisse offrir la possibilité aux familles des défunts d'apposer le nom de leurs proches reposant au Jardin du Souvenir. Il nous semble opportun de modifier cet article et de laisser la possibilité aux familles qui le souhaitent de faire mettre une plaque indiquant les Noms et Prénoms ainsi que la date de naissance et du décès de la personne dont les cendres y sont déposées.

### Développement de la motion

Les paroisses de La Neuveville constatent que plus en plus de familles souhaitent mettre des cendres de leurs proches dans le Jardin du Souvenir de La Neuveville. Ce sont souvent des familles qui n'habitent plus dans la région et qui ne peuvent pas entretenir une tombe ou un columbarium. Le Jardin du Souvenir est un endroit dans le cimetière qui est fleuri, bien entretenu et qui permet le recueillement. En donnant la possibilité de mettre une inscription, le défunt reste honoré et n'est pas oublié. D'autres communes de la région proposent déjà cette possibilité.

Nous demandons donc au Conseil municipal d'adapter la base légale et d'installer un panneau sur lequel des plaquettes nominatives pourront être fixées. La commune se chargera d'inscrire et de fournir les plaquettes aux proches qui le souhaitent moyennant un émoulement (l'ordonnance sur les émoulements du cimetière et des inhumations). La durée de la concession de la plaquette peut être indiquée à l'art. 22 du même règlement communal.

La Neuveville, le 2 octobre 2023

Pour le PLRLN

Luca Longo  
Membre du Conseil général

**FDP**  
Die Liberalen

**PLR**  
I Liberali

**PLD**  
Die Liberalen

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		02 OCT. 2023					
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM				

Francis Gerz, Rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville  
[francis.gerz@yahoo.de](mailto:francis.gerz@yahoo.de)

079 632 83 07

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		02 OCT. 2023					
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM				

Conseil général du 4 octobre 2023

## Motion

### Travaux d'entretiens à la route cantonale de la Grand Rue et sablage avec de forts résidus de poussières blanches.

Lors des derniers travaux d'entretiens de la route cantonale de Grand Rue l'entreprise Facchinetti (Neuchâtel) a procédé au sablage périodique du pavage pour combler les vides dus aux passages des véhicules.

Ce surplus de sablage doit en principe s'évacuer naturellement à travers l'eau de pluie durant ces prochains jours/semaines.

Pour ce fait l'entreprise a utilisé un sable de mélange calcaire de poussière blanche très fine et volatile qui s'infiltre facilement et qui remonte dans les étages des appartements voisins.

Cela apporte un désagrément important pour les terrasses des restaurants et les magasins de la Grand Rue.

Cher Conseil Municipal, cette motion demande au Conseil Municipal de prendre contact avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne et de trouver à l'avenir une solution plus adaptée pour ces travaux de maintenance des pavés de la Grand Rue.

Merci d'avance de votre réponse.

Francis Gerz.

Francis Gerz, Rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville  
[francis.gerz@yahoo.de](mailto:francis.gerz@yahoo.de)

079 632 83 07

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		02 OCT. 2023					
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM				

Conseil général du 4 octobre 2023

## Motion

### Route cantonale de la Grand Rue – Zone de rencontre « 20 » avec un flux et vitesse du trafic non adaptée

Nous constatons actuellement que la route cantonale de la Grand Rue avec sa zone de rencontre 20 présente plusieurs problématiques :

- Le respect de la vitesse de 20 Km/h est difficilement atteint,
- Un fort trafic transitoire touristique,
- Circulation des poids lourds de 40t,
- Une nuisance sonore liée aux pavés
- Situation dangereuse et conflictuelle entre les piétons et les véhicules, du fait du manque de visibilité de la zone 20 (prioritaire aux piétons) et de la confusion générée par la zone 30 en continuité de celle-ci.

Cette motion demande à la Municipalité de prendre contact avec le canton de Berne pour étudier la possibilité de limitation de la circulation (nombre de véhicules de transit à travers la vieille ville concernant la route cantonale de la Grand Rue) et le respect des limitations de vitesse.

Merci d'avance de votre réponse.

Francis Gerz.



Conseil général du 4 octobre 2023

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		02 OCT. 2023					
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM				

## Postulat

### Voiture Mobilty à La Neuveville

#### Résumé

Dans le cadre du développement de la mobilité douce et accessoirement dans celui des préoccupations liées au manque de places de parc dans notre localité, le présent postulat invite le CM à examiner la mise en place d'un concept de dépôt d'une ou plusieurs voitures Mobilty sur le territoire communal.

#### Développement

Dans sa réponse à la Question simple du sous-signé au CG du 14 juin dernier concernant l'enlèvement d'une voiture Mobilty déposée à la gare de La Neuveville, le CM a répondu que ce véhicule n'était pas assez rentable et que par conséquent il a été renoncé à ce service.

L'auteur du postulat demande au CM de revoir cette décision et d'étudier un concept de dépôt de voitures Mobilty sur le territoire communal. Les arguments pour cette demande sont les suivants :

- Évolution des sensibilités sur cette question ;
- Options d'amélioration de la rentabilité par l'usage de la voiture Mobilty par le personnel communal pour ses déplacements professionnels ;
- Instrument potentiel de soutien aux plus jeunes, aux plus défavorisés et pour certains aînés dont la gestion d'un véhicule peut devenir une charge complexe ; contribution potentielle à l'amélioration des budgets de certains ménages ;
- Élément de décision pour certains ménages de renoncer à la voiture ou le plus souvent à la seconde voiture ;
- Contribution générale à réduire le nombre de voitures en circulation, de diminuer la pollution, l'encombrement et les besoins en places de parc ;
- Contribution à la labellisation du label « Cité de l'Énergie ».

Le présent postulat demande au CM de procéder à une étude d'opportunité d'un concept de dépôt de voitures Mobilty à La Neuveville. Cette étude inclura les variantes de synergie avec les Communes voisines, en particulier celle du Landeron, les options d'usages internes et des variantes de mises à disposition à des conditions favorables aux jeunes, aux aînés et aux personnes défavorisées.

Pour les Verts La Neuveville  
Richard Mamié

\*signature\*





Municipalité de La Neuveville							
Reçu n° 2 OCT. 2023							
Date de dépôt							
ADM	ECO	ECU	GTE	IRS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM				

Conseil général du 04 octobre 2023

## Postulat

### Places de parc St. Joux

#### Résumé

La situation de parcage pose de gros problèmes pendant les événements organisés sur le site de St. Joux. Voici peut-être quelques idées à développer.

#### Développement

Des places de parc seront faites au chemin de Ruveau après la fin des travaux au chemin des Celliers. De même, quelques places pourraient être aménagées au chemin de St Joux le long de la nouvelle barrière de l'ancienne FRIFRI !

A la croisée des chemins des Lorettes, du Rêche et du Stand se trouve une parcelle herbeuse au sud de l'ancien stand de tir.

Ne pourrait-on pas aménager cette parcelle afin d'y faire une place de parc aléatoire pour y parquer, pendant les manifestations, le bus du FC, les voitures des entraîneurs et des joueurs ainsi que les voitures des bénévoles ? L'accès au terrain peut se faire en toute sécurité par le sous-voie.

D'autre part, le chantier de l'extension de Mon Repos arrive à sa fin. La place de parc des ouvriers du chantier au chemin des Vignolans, arrivant sur le chemin du Stand, n'est plus que partiellement utilisée et se prêterait aussi pour parquer des véhicules pendant les manifestations. A se concerter avec Mon Repos.

Le but n'étant pas de créer de nouveaux parking mais de délester celui de St. Joux pendant les manifestations.

La Neuveville, le 02.10.2023

Pour l'UDC La Neuveville

Tony Guimann



Postulat à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 4 octobre 2023

#### Amélioration du parcage à St-Joux

Ce postulat a pour objectif d'offrir aux résidents et visiteurs de la Neuveville une accessibilité améliorée à la zone de St-Joux, d'une part par l'augmentation du nombre de place de parc et d'autre part par la transmission d'informations en temps réel sur les différentes zones de parcage de notre commune.

#### Développement

Le développement de la zone de St-Joux ces dernières années est le reflet du dynamisme de notre commune, de ses concitoyens, des autorités législatives et exécutives. Les écueils ont certes été nombreux et les projets parfois difficiles à concrétiser. Le résultat n'en est que plus réjouissant avec une reconnaissance large de la qualité du travail réalisé.

Preuve à l'appui, l'affluence toujours plus grande dans la zone de St-Joux, par des personnes qui apprécient tout particulièrement cet environnement propice aux activités sportives, aux fêtes de famille, aux événements organisés par nos sociétés, au farniente, aux offres culinaires sans que cette liste soit exhaustive.

Les capacités de parcage dans cette zone sont notoirement insuffisantes. Cette situation génère une frustration toujours plus grande de la population de notre commune, des résidents de la zone de St-Joux et des visiteurs externes.

La réponse actuellement proposée actuellement, consistant à faire respecter les règlements par la verbalisation, a atteint ses limites. Il n'est plus acceptable de dépenser à fonds perdus des dizaines de milliers de francs par année, en frais d'agents de sécurité.

Des discussions autour du projet de budget 2024 indiquent qu'un montant de CHF 40,000 a été prévu pour des prestations en lien avec la gestion du parking, et ceci pour la seule manifestation Maracana.

Il y a probablement plusieurs éléments qui rendent compliquée l'amélioration des capacités de parcage dans la zone de St-Joux. Il y a aussi le bon sens qui dit que le statu quo n'est pas acceptable comme ne sont pas acceptables les dépenses à fonds perdus.

Lors des grandes affluences il est constaté que, tout naturellement, les visiteurs positionnent leurs véhicules sur la zone d'herbe à l'est du parking. Pourquoi ne pas reconnaître que c'est probablement une bonne idée que de règlementer le parcage sur cette zone tout en assurant une bonne accessibilité, un marquage adéquat tout en conservant les surfaces vertes et en tenant compte des conditions climatiques.

Augmenter le nombre de places de parcs n'est pas suffisant sans l'acquisition et la transmission d'informations claires aux usagers arrivant dans notre commune. Des systèmes autonomes, fonctionnant à l'énergie solaire et permettant de contrôler en temps réel les places disponibles dans les différentes zones de stationnements, permettront d'orienter directement les visiteurs vers le parking le plus proche.

Ceci permettra d'éviter les allers-retours incessants de véhicules générateurs de bruit, danger et pollution.

Nous demandons au conseil municipal de se saisir de ce dossier en proposant de réorienter les budgets 2024 alloués aux agents de parking, et de réaliser la mise en œuvre de la solution plus pérenne proposée dans ce postulat.

Pour Forum neuvevillois

Christophe Nicolet et Alain Guillaume



PLR. Les Libéraux-Radicaux  
Fraction du Conseil Général  
CH-2520 La Neuveville



## Conseil général du 4 octobre 2023

### Interpellation parlementaire

Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? 2.0

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers généraux et municipaux,

Si le titre de cette interpellation vous est familier, c'est que le Parti libéral-radical interpelle une seconde fois l'exécutif neuvevillois à ce sujet. Depuis le 3<sup>ème</sup> changement à la tête du Service de l'équipement de La Neuveville, de la reprise du dossier par le département des loisirs, sport et de la culture et la décision de la non-labélisation « Cité de l'énergie » de la commune, que pouvons-nous attendre de la stratégie énergétique à court et moyen terme de La Neuveville ?

Lors du dernier Conseil général, le législatif neuvevillois l'a bien compris : La Neuveville ne vise pas la labélisation « Cité de l'énergie ». Soit, mais quelle est la feuille de route de notre commune en matière d'énergie, de production et d'assainissement énergétique ?

Nous nous interrogeons donc sur le mandat du Conseil municipal confié à M. Louis (département des loisirs, sport et culture) :

- Quel est exactement le cadre de ce mandat au sujet de la politique énergétique de La Neuveville et l'indemnisation ?
- Quelle est l'autorité politique législative compétente pour suivre le mandat de M. Louis (la commission des loisirs ? Une nouvelle commission de l'énergie ? Le Conseil général ?)
- Pourquoi le Conseil municipal n'a pas souhaité confier ce mandat au Service de l'équipement et à son responsable politique ? Ce service détient toutes les compétences pour mener à bien cette réflexion, et la thématique des énergies renouvelables est déjà dans les attributions de la commission de l'équipement.
- Quels buts ont été fixés dans la réalisation de ce mandat ?
- Quel mandat externe compétent dans la gestion de projet et de stratégie énergétique sera donné pour définir une stratégie pertinente pour notre cité ?
- Quand le Conseil municipal présentera sa feuille de route en matière d'énergie, de production et d'assainissement énergétique ?

La Neuveville, le 2 octobre 2023

Pour le PLRLN

Luca Longo  
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville							
Reçu n° 2 OCT. 2023							
Date de dépôt							
ADM	ECO	ECU	GTE	IRS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM				





**Avis de construction**

**Requérants :** Aebi-Faye Aurel et Ségolène, Route de Bienne 31a, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** A Côté Sàrl, Route de Bienne 31a, 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle 1249, au lieu-dit : « Route de Bienne 31a », commune de La Neuveville

**Zone :** Zone d'habitation 2 étages

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** -

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés

**Projet :** Création d'un attique sur l'habitation existante, à la Route de Bienne 31a, sur la parcelle 1249, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 novembre 2023 au 3 décembre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 novembre 2023

Municipalité de La Neuveville



078 400 34 35 @caj\_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : [www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

**Horaires :**

Mardi 15h00 - 18h00  
Mercredi 13h30 - 17h30  
Jeudi 15h00 - 18h00  
Vendredi 15h00 - 23h00  
Samedi 19h00 - 23h00  
(selon planning)

**Ouvertures en soirée**

Vendredis 10, 17 et 24 novembre 15h à 23h  
Samedis 11 et 25 novembre 19h à 23h

**PROCHAINES ACTIVITÉS****Vendredi 10 novembre**

Souper du CAJ et projet de comité des jeunes  
Repas en commun à 19h30 au CAJ  
Sur Inscription !

Prix : 5.- ou aide à la préparation

**PROJET 2024 "LE CAJ POUR LES JEUNES, PAR LES JEUNES" : formation d'un comité**

RDV à 17h30 pour former un groupe de jeunes qui participeront à l'organisation d'activités au CAJ : Planification des activités, organisation d'événements et de sorties, aménagement du CAJ, etc... Pour que les jeunes puissent aussi décider de ce qui se passe au CAJ

**Mercredi 22 novembre**

Initiation sports de combats

(à Neuchâtel avec FMA training center)

Inscription jusqu'au vendredi 17 novembre

Repas de midi au CAJ puis départ à 13h30

Prix : 15.- (repas, transport et initiation)

**Vendredi 24 novembre**

Tournoi FIFA

Par équipe de 2 joueurs - Prix à gagner

Inscription jusqu'à jeudi 23 novembre

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE****ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision totale de l'ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 35 du 29 septembre 2023 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Ces tarifs sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Neuveville, le 10 novembre 2023

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone



*Commune Bourgeoise  
Hôtel-de-Ville 11*

*2520 La Neuveville*

**CONVOCA  
À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE**

Date: Samedi 16 décembre 2023

Heure: 17.00 h.

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,  
La Neuveville

**Ordre du jour**

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 24 juin 2023
3. Budget 2024
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois  
Claude Evard

**INVITATION À L'ASSEMBLÉE  
DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT  
DE COMMUNES  
SERVICE DES EAUX TLN**

**Jeudi, 14 décembre 2023 à 18h30,  
à la Maison des vins du lac de Bienne,  
Im Moos 3, à 2513 Douane**

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 29.06.2023
2. Budget 2024 – approbation
3. Plan financier 2024 – 2028 - information
4. Election de l'organe de révision Soresa (jusqu'à présent)
5. Informations du TLN
6. Divers

**Syndicat de communes - Service des eaux TLN**

**Noctambus et Moonliner**

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

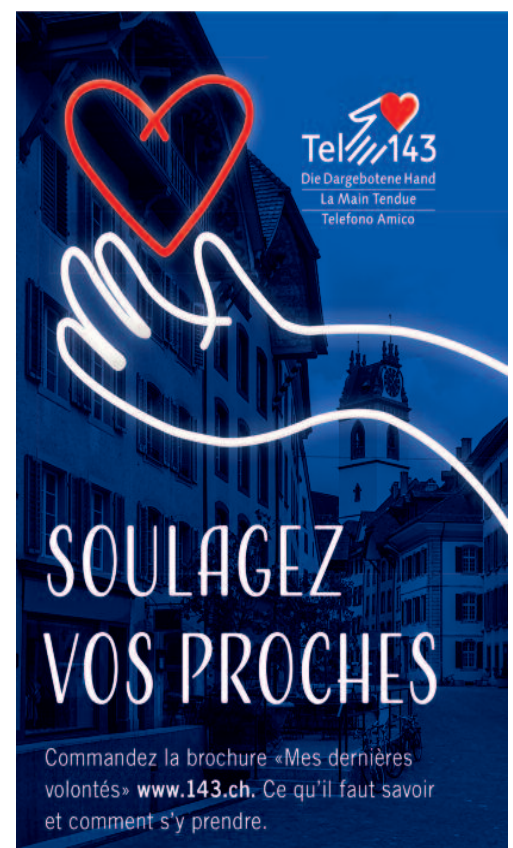


**MON FILS  
FUME DU  
CANNABIS !**

Nous sommes là pour  
vous aider !

**APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
www.addictionsuisse.ch**

**ADDICTION | SUISSE**



**Tel 143**  
Die Dargebotene Hand  
La Main Tendue  
Telefono Amico

**SOULAGEZ  
VOS PROCHES**

Commandez la brochure «Mes dernières volontés» [www.143.ch](http://www.143.ch). Ce qu'il faut savoir et comment s'y prendre.



**HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Novembre		
Lundis	13, 20, 27	8h00 à 12h
Samedis	18	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Commune mixte de Nods****MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT**

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

**Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.**

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

**ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME**

Aux portes de l'hiver, nous rappelons que l'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

**Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).**

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**ASSEMBLÉE COMMUNALE**

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Mercredi 13 décembre 2023 à 20h00 heures à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée**
- Promesse de la nouvelle membre du Conseil communal, Mme Michèle Rossel**
- Approbation du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) en remplacement du RPEI**
  - Présentation
  - Approbation
- Budgets 2024**
  - Présentation des budgets
  - Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
  - Approbation du budget du Collège de District
  - Approbation du budget du Syndicat des sapeurs-pompiers
- Budget communal 2024**
  - Introduction
  - Présentation et approbation du budget communal 2024 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.64 et une taxe immobilière inchangée à 1.5‰.
- Communications du Conseil communal**
- Divers**

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet.

Nods / CL/es, 10.11.2023

**CONSEIL COMMUNAL****COMMISSION D'URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS****Recherche d'un membre dès le 01.11.2023**

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au vendredi 24 novembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klingler, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE****Recherche d'un membre dès le 01.01.2024**

Souhaitez-vous participer à la vie régionale en collaborant au sein du Conseil des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au jeudi 30 novembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou auprès de Madame Mary-Claude Bayard, responsable du dicastère de la sécurité publique au 076 525 93 11.

CONSEIL COMMUNAL

**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 11 novembre de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

**PROJET-PILOTE DE RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE DES ROUTES CANTONALES DANS LE JURA BERNOIS**

L'éclairage public sera réduit à son strict minimum au cœur de la nuit sur les routes cantonales dans six localités du Jura bernois cet hiver, dans le cadre d'un projet-pilote de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne et de l'association Jura bernois.Bienne.

Six localités réparties dans l'ensemble du Jura Bernois participeront à un projet-pilote de réduction de l'éclairage public le long des routes cantonales entre le 29 octobre 2023 et 31 mars 2024. Il s'agit de Tramelan, Bévillard, Prêles, Sonvilier, Nods et Cormoret, qui fut la première commune de Suisse à avoir été dotée d'un éclairage public électrique en 1885.

**Sécurité garantie**

Faisant suite à une demande de Jb.B de réduire l'éclairage des routes cantonales, les autorités bernoises ont proposé un essai-pilote. Au total, 450 candélabres seront reprogrammés afin de maintenir l'éclairage des routes cantonales au minimum mais en continu durant l'extinction des routes communales, soit à environ 5 % de la puissance au lieu d'environ 10% selon le standard cantonal. Pour des raisons de sécurité, les passages piétons resteront éclairés à 30% de la puissance maximale, également en continu. En-dehors de cette plage nocturne, le profil d'éclairage actuel des routes cantonales sera maintenu.

**Enseignement pour tout le canton**

Une évaluation sera réalisée par Jb.B, en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées (OPC) et les communes concernées, afin d'évaluer les économies d'énergie, l'impact sur la vitesse du trafic et la sécurité, ainsi que l'acceptation de cette mesure par la population. Les enseignements de cette phase-pilote pourront être pris en compte dans les réflexions sur les futures optimisations de l'éclairage public des routes cantonales. Le canton pourra notamment évaluer la pertinence de poursuivre cette mesure et de l'étendre à d'autres communes.

**Choix des communes**

Les communes-pilotes de la région du Grand Chasseral ont été sélectionnées sur la base de critères spécifiques définis d'entente entre l'OPC et Jb.B. Afin de participer à ce test, les localités devaient notamment être équipées le long des routes cantonales de candélabres LED réglables et avoir déjà procédé à une extinction des routes communales la nuit. D'autres critères ont été évalués afin de pouvoir tester cette mesure dans différentes configurations, en tenant compte par exemple de la charge de trafic, de la desserte en transports publics ou encore de la présence de carrefours importants ou de passages à niveau.

**Canton pionnier**

Le canton de Berne joue depuis des années un rôle de pionnier en matière d'éclairage des routes cantonales. Il utilise systématiquement des luminaires à LED intelligents selon le principe de "l'éclairage à la demande", qui permet de réduire l'éclairage la nuit, aux heures de faible trafic, en fonction des besoins des utilisateurs. Grâce à ce système innovant, le canton économise chaque année des dizaines de milliers de kilowattheures d'électricité et réduit fortement la pollution lumineuse.



### Avis de construction

**Requérants :** Ernest et Claudine Baumgartner, Chemin de Plein-Vent 11, 2518 Nods

**Auteur du projet :** E-solaire Sàrl, Cyril Dubois, Le Bas-Monsieur 19, 2300 La Chaux-de-Fonds

**Propriétaires :** Ernest et Claudine Baumgartner, Chemin de Plein-Vent 11, 2518 Nods

**Projet :** Installation photovoltaïque en ajoutée sur toiture existante, côté SUD, sur RF 2507 du ban de Nods, Chemin de Plein-Vent 11, 2518 Nods

**Zone :** Zone d'habitation 2

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** Suivant plans

**Protection des eaux :** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 03.11.2023

Administration communale

### Avis de construction

**Requérant :** David Martin, Route de Chasseral 20, 2518 Nods

**Auteur du projet :** JP Architecture Sàrl, Julie Pauchard, Grand-Rue 17, 2520 La Neuveville

**Propriétaires :** David et Sonia Marie-Claire Martin, Route de Chasseral 20, 2518 Nods

**Projet :** Demande rétroactive, le projet est déjà réalisé : Rénovation du pan nord de la toiture suite à des problèmes d'étanchéité. Remplacement des chevrons, nouvelle sous-couverture, couverture avec tuile jura brune, identique au reste de la toiture. Sans montage d'arrêts-neige. Planches de virevent crénelées recouvert de tuiles retenues par des crochets, larmiers simples et chéneaux en cuivre sur RF 96 du ban de Nods, Route de Chasseral 20, 2518 Nods

**Zone :** Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de conservation, ensemble bâti A

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** Suivant plans

**Protection des eaux :** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.11.2023

Administration communale




**Chorale éphémère de Nods**

La chorale éphémère de Nods remet ça ! Elle se produira à nouveau à l'occasion de la **MAGIE DE NOËL** le 15 décembre 2023.

Le concept reste identique : il vous suffit simplement d'aimer chanter et d'être disponible pour quatre soirées de répétition.

Inscriptions : [chorale2023nods@gmail.com](mailto:chorale2023nods@gmail.com)

15.11./22.11./29.11./14.12.2023 19h30-20h30

Local de répétition de la fanfare (Ancienne Ecole)



**APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ**  
dimanche 19 nov. 2023

Des classiques  
Des nouveautés

Ambiance  
Stratégies  
Collaboration

14h00  
17h30

DÉBUTANTS ou INITIÉS

30 JEUX à essayer

Animé par  
PETITE RESTAURATION  
boissons - gâteaux

BATTOIR DE NODS

SDON



**COURSE DES PAVES**

**NODS SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023**

COURSE DES 7 LIEUX  
11h30-13h30

VENEZ NOMBREUX ENCOURAGER LES COUREURS

La course passera par le village de Nods. A cette occasion, un stand de restauration sera à votre disposition près de la boucherie Gindrat.

SDON



Paroisse de Nods

Jeudi 16 novembre 2023 à 20h00 à l'Eglise

**Concert du groupe LYRA de St Petersburg**

Entrée libre, collecte



**UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT.**

- PYTHAGORE -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

ELA  
SUISSE / SCHWEIZ



**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES  
Stationnements du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

11 novembre, 25 novembre, 9 décembre, 23 décembre.

L'administration communale

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE  
AUX AYANTS DROIT DE VOTE  
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCATION**

à l'Assemblée communale  
du jeudi 14 décembre 2023  
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

**Ordre du jour****1. Budgets 2024**

- Introduction
- Présentation et approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Présentation et approbation du budget 2024 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- Présentation et approbation du budget 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- Présentation et approbation du budget communal 2024 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

**2. Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse**

- Présentation du dossier
- Approbation d'une dépense périodique de CHF 50'000.00 (quote-part pour la Commune mixte de Plateau de Diesse de CHF 35'000.00 environ) pour la location, par le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, du bâtiment de la route de Lamboing 34, à Diesse.

**3. Vente d'un terrain de 910 m<sup>2</sup>, parcelle 2417 du ban de Diesse, pour le prix de CHF 136'500.00**

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente d'un terrain de 910 m<sup>2</sup>, parcelle 2417 du ban de Diesse pour le prix de CHF 136'500.00
- Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente d'un terrain de 910 m<sup>2</sup>, parcelle 2417 du ban de Diesse

**4. Assermentation des nouveaux membres des autorités**

- Promesse solennelle de M. Igor Spychiger, en qualité de Vice-président des Assemblées
- Promesse solennelle de Mme Céline Racine, en qualité de nouvelle Conseillère communale
- Promesse solennelle de M. André Hofer, en qualité de nouveau Conseiller communal

**5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice**

- Promesse solennelle de Mme Adeline Devaud, responsable de la crèche communale "La Luciole"

**6. Informations du Conseil communal****7. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

<http://www.leplateaudiedesse.ch/la-commune/assemblees-communales>

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités commu-

nales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 10 novembre 2023

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU 23 SEPTEMBRE 2023**

Dans sa séance du 6 novembre 2023, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 septembre 2023.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 10 novembre 2023.

L'administration communale

**RECOMMANDATIONS  
POUR LE SERVICE HIVERNAL**

Le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempêtif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

**Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11) :**  
**Art. 74 - Obligation de tolérer**

<sup>1</sup> Les bordiers doivent tolérer les interventions décollant

a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées ;  
b de mesures visant à écarter des dangers immédiats ; (...)

**Art. 40 – Standard d'entretien**

<sup>1</sup> L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.

<sup>2</sup> L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.

<sup>3</sup> Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

**Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1) :**

**Art. 55 -** Constructions et installations le long des routes publiques

<sup>1</sup> Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle

[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**ALCOOL  
ET MÉDICAMENTS :  
GARE AU MÉLANGE !**

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)



ADDICTION | SUISSE





## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

L'hiver approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

**uniquement après avoir pris rendez-vous**

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous [www.be.ch/passeport](http://www.be.ch/passeport)



## ASSEMBLÉE ORDINAIRE Commune bourgeoise Prêles

Judi 30 novembre 2023 à 19h

Bâtiment administratif bourgeois – Prêles

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. Camping Prêles SA

- 1.1 Budget 2024 pour information
- 1.2 Informations du Président

#### 2. Assemblée de Bourgeoisie

- 2.1 Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2.2 Budget 2024
- 2.3 Démissions
- 2.4 Election d'un.e conseiller.ère pour terminer la période 2024-2026
- Election d'un.e secrétaire
- 2.5 Modification des art. 4 et 5 du Règlement sur les jouissances des biens de la Commune Bourgeoise de Prêles
- 2.6 Modification des art. 8 et 18 du Règlement sur l'admission au droit de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Prêles
- 2.7 Informations du Conseil
- 2.8 Divers et imprévus

### Informations

Les propositions de modifications des art. 4 et 5 du Règlement sur les jouissances des biens de la Commune bourgeoise de Prêles sont déposées publiquement à l'administration de la Commune bourgeoise 30 jours avant l'Assemblée bourgeoise, soit du 27 octobre au 29 novembre 2023.

Les propositions de modifications des art. 8 et 18 du Règlement sur l'admission au droit de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Prêles sont déposées publiquement à l'administration de la Commune bourgeoise 30 jours avant l'Assemblée bourgeoise, soit du 27 octobre au 29 novembre 2023.

L'administration est ouverte au public les mercredis et vendredis matins de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02.

Les bourgeois.es souhaitant reprendre le poste à repouvoir de conseiller pour la période 2024-2026 sont prié.e.s de se manifester auprès du Président, M. Vincent Giaucque (079 811 58 53).

Merci par avance.

## Avis de construction

**Requérante** : Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

**Auteur du projet** : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles.

**Emplacement** : parcelle no 2294, au lieu-dit : « Route de Diesse 8 », Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

**Projet** : aménagement d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école enfantine au rez-de-chaussée supérieur du bâtiment existant et pose d'une barrière de séparation.

**Dimensions** : selon plans déposés.

**Construction** : selon plans déposés.

**Zone** : village ancien.

**Recensement arch.** : objet C, bâtiment digne de conservation et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 décembre 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 novembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

**Requérants** : Mme et M. Stéphanie et Matthias Krupp, Vue des Alpes 22, 2515 Prêles

**Auteur du projet** : Mme et M. Krupp, Prêles

**Propriétaires fonciers** : Mme et M. Stéphanie et Matthias Krupp, Prêles

**Projet** : Extension d'une maison unifamiliale, parcelle no 2582, Vue des Alpes 22a, 2515 Prêles

**Zone** : H2

**Dérogation** : à l'article 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 novembre au 10 décembre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 10 novembre 2023

Secrétariat communal



## BOIS DE FEU ET AUTRES PRODUITS FORESTIERS

Issus des forêts de la Commune bourgeoise d'Orvin, la Commune mixte de Plateau de Diesse et la Commune bourgeoise de Prêles

Liste de prix et commande en ligne sur [www.triage-montsujet.ch](http://www.triage-montsujet.ch)

Renseignements et commande par téléphone au 079 631 46 87 ou au 079 899 01 87

Syndicat de gestion forestière Mont Sujet



## FENÊTRES DE L'AVENT



Nous invitons la population des villages de Diesse, Lamboing et Prêles à participer au **calendrier des fenêtres de l'Avent**.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant **et ce jusqu'au 19 novembre** par téléphone ou par courriel auprès des personnes suivantes :

Diesse et Prêles : Annina au 079 797 32. 92 ou par courriel à [annina.frei.af@gmail.com](mailto:annina.frei.af@gmail.com)

Lamboing : Noémie au 078 808 61 14 ou par courriel à [galamboing@gmail.com](mailto:galamboing@gmail.com)

Merci de nous communiquer dès quelle date vous souhaitez illuminer votre fenêtre (porte, mur, vitrine, jardin). Chaque personne, famille, est libre d'inviter la population, ses voisins, ses amis ... à une petite collation lors de l'illumination de sa fenêtre ou d'uniquement illuminer sa création.

Inscrivez-vous !

D'ici là nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel automne.

Au plaisir de pouvoir admirer vos décorations illuminées.



Le Groupes d'Animations du Plateau de Diesse

**SORTIE "PLEINE LUNE"  
LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

**Promenade au clair de lune sur le Plateau**  
Le Groupe d'Animations du Plateau de Diesse vous invite à le rejoindre pour une promenade entre les champs du Plateau. Nous nous retrouvons à Diesse à 20h00 (avec trois points de départ, cf. ci-dessous) pour marcher ensemble en direction de Châtillon. Sur notre chemin, nous ferons une petite pause au stand de tir de Prêles où nous partagerons un thé ou un vin chaud pour nous réchauffer. Nous vous demandons d'apporter votre propre tasse. Sur le retour, tout le monde retourne à son point de départ.

**Trois points de départ vous sont proposés :**  
un à Lamboing à 19h30 vers la salle communale du Cheval Blanc.  
un à Diesse à 20h00 vers la place de jeux.  
un à Prêles à 19h30 vers la halle de gym.  
En cas de mauvais temps, l'événement est annulé.  
Pour toute question, vous pouvez contacter :  
Fabienne pour Diesse 079 284 41 90, Sylvain pour Lamboing 078 679 48 30 et Sarah pour Prêles 079 307 12 02.

**PROGRAMME 2023 DE FIN D'ANNÉE  
novembre**

**Atelier pâtisserie, Dessert de Noël  
vendredi 17 novembre Battoir, Diesse**  
Avec la pâtissière Chloé Bergé de 18h00 à 21h00,  
Inscription jusqu'au 14 novembre

**Soirée Pleine Lune, lundi 27 novembre**  
Nous vous invitons à nous rejoindre pour une promenade entre les champs du plateau en direction de Châtillon. Nous nous arrêterons au stand de tir de Prêles pour se réchauffer et partager un thé ou un vin chaud.  
Départ dans les trois villages avec marche depuis Diesse à 20h00. (Cf. annonce détaillée)

**décembre**

**Fenêtres de l'Avent, du 1<sup>er</sup> au 24 décembre**  
Nous invitons la population des villages de Diesse, Lamboing et Prêles à participer au calendrier des fenêtres de l'Avent. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant par téléphone ou par courriel à : Annina pour Diesse et Prêles au 079 797 32 92 / [annina.frei.af@gmail.com](mailto:annina.frei.af@gmail.com), à Noemi pour Lamboing au 078 808 61 14 / [galamboing@gmail.com](mailto:galamboing@gmail.com)

**St-Nicolas, mercredi 6 décembre**  
dans les trois villages. Une petite surprise attend tous les enfants. Pour parfaire ce moment de partage une collation sera offerte.

**Vente de sapins de Noël, 16 décembre**  
Dans les trois villages avec la précieuse collaboration du Syndicat de gestion forestière Mont-Sujet  
Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans la Feuille officielle et sur le site de la commune... alors à vos agendas !)

*Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux,  
le Groupe d'Animations du Plateau de Diesse*

**RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

Pour ce mois de novembre, un après-midi découverte animé par Monsieur Rouèche est prévu. Il nous fera une présentation sur les oiseaux de chez nous. Elle sera suivie d'un repas. Celui-ci aura lieu le :

**Mercredi 15 novembre 2023 à 16 heures  
Au Cheval Blanc de Lamboing**

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au vendredi 10 novembre 2023 au plus tard**.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'octobre.**

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Talon d'inscription – Rencontre de novembre**

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

No de tél.: ..... Besoin d'un transport : NON  OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

**A retourner jusqu'au vendredi 10 novembre 2023 au plus tard**  
à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles  
032 315 70 70 [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles  
L'administration communale

**Objets trouvés**

Reconnaissez-vous l'un de ces objets ?



**Le cas échéant, c'est très volontiers  
que nous les rendrons à leur  
légitime propriétaire !**

Il lui suffira de passer au bureau de notre administration et nous les lui restituerons après les vérifications d'usage.

[https://www.leplateaudediesse.ch/guichet\\_virtuel/objets\\_trouves](https://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/objets_trouves)

L'administration communale





## TAILLE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS EN VUE DE LA SAISON HIVERNALE

Nous remercions les nombreux propriétaires qui ont déjà effectué les tailles nécessaires de leurs haies, arbres et buissons, mais avons toutefois constaté que quelques personnes n'avaient pas encore procédé aux travaux requis.

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

**Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année.** Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous les rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

L'administration communale



## Nouvelles de l'administration

**Vins bernois : 2023 sera un excellent millésime**

**Les trois régions viticoles du canton ont bénéficié de conditions météorologiques parfaites depuis le début de la période de végétation. Cela s'est traduit par des vendanges précoces et un rendement supérieur à la moyenne. Après une belle année viticole 2022, le millésime 2023 s'annonce excellent.**

En 2023, quelque 1923 tonnes de raisin ont été récoltées sur une superficie de 251 hectares (2022: 1854 tonnes). Cela représente 3,7 % de plus que l'année précédente et 18 % de plus que la moyenne des dix dernières années. 2023 se place ainsi au troisième rang du classement des dix dernières années. Le gros de la récolte (1743 tonnes) provient de la région du lac de Bière tandis que la production a atteint 132 tonnes autour du lac de Thoun et 48 tonnes dans les autres régions du canton.

Vendanges précoces, raisin sain et bon rendement. En 2023, les conditions météorologiques ont été extrêmement favorables pour la viticulture, comme l'année précédente. Elles ont été quasiment parfaites dans les trois régions viticoles du canton, avec des températures moyennes élevées, un grand nombre de journées ensoleillées avec des précipitations suffisantes au bon moment et pratiquement pas de grêle. Les raisins sont restés bien sains jusqu'aux vendanges. La sécheresse a neutralisé la redoutable drosophile du cerisier.

Ces facteurs ont eu un effet positif sur la date des vendanges et la teneur en sucre, comme le montrent la précocité des récoltes et la grande qualité des raisins mis en cave. Le cépage le plus précoce (solaris) a ainsi été récolté le 23 août 2023 autour

du lac de Thoun et le raisin présentant la densité de moût la plus élevée (132 Oechsle) est un freisaamer produit à Gléresse.

Après une année viticole déjà réjouissante en 2022, les amatrices et amateurs de vin peuvent de nouveau s'attendre à un bon millésime. Ce sera la quatrième bonne année en dix ans, après 2022 (1854 tonnes), 2018 (2020 tonnes) et 2016 (1970 tonnes). En 2021, la récolte avait été divisée par deux (974 tonnes) à cause du gel et de la coulure (chute des fleurs ou des jeunes fruits). On voit ainsi que la production de raisin n'est pas seulement le résultat du travail de viticulture, mais qu'elle est aussi largement soumise aux aléas naturels.

### La loi sur la police prête pour la deuxième lecture

**La Commission de la sécurité du Grand Conseil a examiné la révision partielle de la loi sur la police en vue de sa deuxième lecture lors de la session d'hiver 2023. Elle propose par ailleurs d'approuver les subventions demandées pour le Berner Tierzentrum et la deuxième patinoire couverte de Langnau.**

La Commission de la sécurité (CSec) a réexaminé la loi sur la police en vue de sa deuxième lecture au Grand Conseil. Bien que le Grand Conseil ne lui ait pas confié de mandat d'examen suite à la première lecture, la commission a tenu à revoir l'article 124a du projet pour clarifier certains points. Cette disposition, qui met en œuvre une motion adoptée par le Grand Conseil, demande que le canton puisse imposer une vidéosurveillance contre la volonté d'une commune.

### La majorité de la commission dit oui aux dispositions sur la vidéosurveillance

Une minorité de la CSec demande deux adaptations sur ce point en vue de la deuxième lecture. Elle souhaite d'une part que la disposition soit nettement assouplie dans la perspective de son application concrète. D'autre part, elle présente un projet alternatif demandant que le canton assume la totalité des frais lorsqu'il ordonne une vidéosurveillance contre la volonté d'une commune. La majorité de la commission estime que les dispositions concernant la vidéosurveillance arrêtées par le Grand Conseil en première lecture sont judicieuses et elle ne souhaite pas revenir dessus. Elle propose donc au Grand Conseil d'approuver le résultat de la première lecture.

### Correction d'une décision prise lors de la première lecture

En outre, la CSec demande que le Grand Conseil réexamine l'abrogation d'une disposition décidée lors de la première lecture. Cette disposition concerne la réduction de la participation aux frais due par les communes lorsque la Police cantonale exige et obtient de la part de tiers le remboursement de tout ou partie des frais découlant de ses interventions. Pour la commission, la répercussion des frais sur les communes doit être mise en œuvre avec justesse, même si cela ne concerne que des montants modestes. Le Conseil-exécutif avait proposé d'abroger cette disposition au motif que son application entraîne une charge administrative injustifiée.

Par ailleurs, la commission a recueilli des informations concernant les modifications de l'ordonnance sur la prostitution, notamment auprès du centre de consultation Xenia destiné aux travailleuses et travailleurs du sexe. Elle a également abordé des sujets tels que les défis posés à la Police cantonale par l'utilisation des moyens informatiques.

Enfin, la Commission de la sécurité a rencontré une délégation de l'Office de l'exécution judiciaire pour échanger sur la gestion des proches des personnes détenues et sur les soins de psychiatrie forensique en milieu carcéral.

### Adaptation de l'ordonnance sur les programmes d'action sociale

Le Conseil-exécutif a adopté le 25 octobre 2023 une modification de l'ordonnance sur les programmes d'action sociale en vue d'une entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Cette modification actualise les coûts résiduels des soins à la charge du canton dans le domaine des EMS et des services de maintien à domicile. Dans le secteur stationnaire, le canton dispose désormais d'une base légale pour fixer les coûts normatifs des séjours en foyer sur la base des coûts effectifs. Les prestations de prise en charge sont mieux indemnisées qu'avant. Les coûts résiduels des soins à la charge du canton dans le secteur ambulatoire ont été actualisés sur la même base qu'auparavant. Le gouvernement bernois a également actualisé les frais de séjour imputables maximaux pour le calcul du droit aux prestations complémentaires. L'entrée en vigueur de cette modification en l'état est suspendue à la décision que prendra le Grand Conseil concernant la croissance de la masse salariale lors de la session d'hiver à venir.

### Rapport sur le marché du travail au 3<sup>e</sup> trimestre 2023

Le marché du travail bernois a poursuivi son évolution positive au 3<sup>e</sup> trimestre 2023. En septembre, le canton dénombrait 7456 personnes au chômage, soit 1254 de moins qu'en début d'année. Le taux de chômage a stagné au 3<sup>e</sup> trimestre, restant au niveau très bas de 1,3 % à la fin de la période sous revue (septembre 2022 : 1,2 %). En septembre 2023, le chômage corrigé des variations saisonnières s'établit ainsi à 1,4 %, un chiffre nettement inférieur au taux antérieur à la crise du coronavirus (1,8 % en février 2020).

Ces chiffres figurent dans le rapport sur le marché du travail au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 que l'Office de l'assurance-chômage et l'Office de l'économie viennent de publier. Outre un ensemble d'indicateurs sur le marché du travail bernois, on y trouve un aperçu complet des activités de contrôle réalisées dans le cadre de la surveillance du marché du travail dans le canton de Berne.



Les centres de consultation à votre proximité  
[www.infoentraide-be.ch](http://www.infoentraide-be.ch)  
0848 33 99 00



Selbsthilfe BE  
Info-Entraide BE

## 20 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 10 novembre

Cultes dans les homes 10h Mon Repos, 10h45 Montagu  
Dimanche 12 novembre

10h, culte avec le Chœur Gospel de Colombier, direction Anne Rémond. John Ebbutt, pasteur. "Shine your light"  
Nous aurons la chance d'accueillir un magnifique Chœur Gospel Shine your light, Reign in me, So and very soon, God be with you, seront quelqu'uns des titres chantés par cette trentaine de chanteurs neuchâtelois sous la direction d'Anne Rémond, directrice enthousiaste et passionnée. Un apéritif permettra encore d'échanger avec les choristes à l'issue de ce culte haut en couleurs !

Mercredi 15 novembre

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander 14h30, chant à la maison de paroisse en compagnie de 24  
Dimanche 19 novembre

10h, culte avec le pasteur Philippe Nicolet, puis dès 12h, repas choucroute de soutien à la salle des Epancheurs pour les projets à Cuba. Inscription au secrétariat.

A votre service, pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23, [jebbutt@macquality.ch](mailto:jebbutt@macquality.ch)  
Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35, [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 12. November

10.20 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Erntedankfest mit Abendmahl. Mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik) sowie dem Wort zum Weinjahr von Manuel Tschanz. Anschliessend Apéro.

Pikettdienst

6. bis 30. November: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 12 novembre, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Assemblée de paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse

Bienvenue à cette assemblée de paroisse qui se tiendra mardi 5 décembre, 20h, salle de paroisse de La Neuveville. Préavis : Noël des aînés de La Neuveville

Il aura lieu après la messe de 10h le dimanche 10 décembre à la salle paroissiale de l'église Notre Dame de l'Assomption de La Neuveville. Bienvenue à tous. Inscription jusqu'au 24 novembre au 032 329 56 01.

Temps communautaire d'Avent

Bienvenue au temps communautaire du dimanche 3 décembre, 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, au centre paroissial de Christ-Roi (Geyisried 31). Au programme : accueil à 9h30 / 9h45 ateliers de l'Avent / Messe à 11h.

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 12 novembre

Culte à La Blanche-Eglise, La Neuveville, 10h

Recueillement

Jeu 16 novembre, 13h30, église de Diesse, temps de ressourcement et de partage

Marché de Noël

Prochain Marché de Noël, dimanche 19 novembre, dès 10h, Battoir de Diesse

Assemblée de paroisse

Dimanche 26 novembre à l'issu du culte débutant à 10h

Service de voiture

9h35 école à Prêles/9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.

### Paroisse de Nods

Dimanche 12 novembre

10h, culte à Nods.

Mardi 14 novembre

9h, lecture biblique et prière.

Mardi 14 novembre

De 14h à 17h à la cure, rencontre des aînés; Contes du

## Instantané!

### Ciaràn, Domingos et autres tempêtes

Voilà qu'après Ciaràn dans le nord de la France, c'est Domingos et ses vents impétueux qui a choisi de nous visiter. Avec leurs pré-noms d'ici ou d'ailleurs, ces tempêtes feraient presque penser à des enfants un peu turbulents ! Ils mettent la pagaille dans notre ciel en laissant la terre par endroit ravagée à l'image une chambre mal rangée !

Comme ces noms sont choisis par ordre alphabétique par divers pays européens, on peut déjà prévoir qui viendra nous chambouler : Elisa, Frederico et Geraldine seront les prochains garnements qu'on aimerait bien gronder. Car si ces tempêtes sont ainsi baptisées, c'est peut-être pour mieux se plaindre, tout en sachant qu'elles ne font que passer. On se souvient chez nous de Lothar qui nous était tombé dessus comme une tuile, et on espère juste qu'elles ne porteront pas les noms de ceux que l'on aime bien.

A propos... si les tempêtes sont personnalisées pourquoi le faire uniquement pour les calamités ? Je pense aux accalmies et embellies de la vie, aux mistral gagnants, aux bises chaleureuses, à ce vent doux et fort d'une météo intérieure apaisée. A toutes les belles éclaircies. Je regarde vers le Ciel avec dans le cœur celles et ceux qui nous apportent un paysage ouvert, un voile de légèreté, un rayon de soleil qui fait fondre les froidures et éloignent les zones dépressionnaires. Que tous ces anticyclones soient ici bien nommés !

John Ebbutt, pasteur

monde avec Jo Rollier.

Jeudi 16 novembre

20h à l'église, concert du groupe Lyra de St-Petersbourg, entrée libre.

Dimanche 19 novembre

10h, culte à Diesse (Battoir).

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

[www.labri.ch/agenda](http://www.labri.ch/agenda)

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

## Paroisse réformée de La Neuveville

### EXPOSITION DES PEINTURES DE SABINE BULLENS

Les tableaux à l'acrylique de Sabine Bullens décorent actuellement les murs du secrétariat de la paroisse réformée à la Grand'Rue 13 au centre de La Neuveville. Vous êtes invités à venir les découvrir les lundis, mercredis, jeudis et vendredis matin.

Cette artiste locale, d'origine française mais établie depuis plusieurs années à la route du Château, a plusieurs cordes à ses pinceaux. Sabine maîtrise aussi bien le dessin au crayon et au fusain, le collage que différentes manières de peindre. Ses nombreuses années d'études à perfectionner diverses techniques se révèlent très clairement à travers les œuvres exposées. Un concentré de couleurs et d'expressivité qui met de la joie au cœur comme autant de belles fenêtres à venir contempler.

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 751 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](http://musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	18.11.2023	20h30	Diane Tell
Samedi	2.12.2023	20h30	Georges Chelon
Vendredi	8.12.2023	20h30	Cosa Nostra jazz band
Vendredi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 <sup>ème</sup>
Samedi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 <sup>ème</sup>
Samedi	13.01.2024	20h30	Yoann Provenzano
Samedi	3.02.2024	20h30	Gwynnyn
Samedi	10.02.2024	20h30	Jaël
Samedi	16.02.2024	20h30	Romain Didier
Jeudi	29.02.2024	20h30	Pippo Pollina
Vendredi	8.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Samedi	9.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

Triste?

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

Tel 143

La Main Tendue